

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

TRESORERIE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT

N° 0991 / MEF / SG / DGTCP / TGE / 2020



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

Lomé, le 11 MARS 2020

*Le Ministre*



Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Le paiement des marketeurs est assuré par le Trésor Public depuis 2012 pour le compte du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP).

Pour couvrir ces opérations, le comité initie des virements sur le compte du Trésor à la banque centrale. Ces virements ne couvrent pas toujours le coût nécessaire des opérations ce qui oblige le Trésor à prélever les compléments sur ses ressources avant de demander le remboursement au comité.

En vue de permettre au Trésor de continuer par exécuter ces paiements, je vous saurai gré des dispositions que vous voudriez bien faire prendre pour que le produit des ventes soit dorénavant versé sur le compte N°00 2612100 T00050001 intitulé « Trésorerie Générale de l'Etat » ouvert à la banque centrale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de ma considération distinguée



**Sani YAYA**

Monsieur le Ministre du Commerce,  
de l'Industrie, du Développement du  
Secteur Privé et de la Promotion de la  
Consommation Locale,  
LOME

